

**MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE DES ADJAENES**  
**INFENES – ASSAE - ATRF**  
**RENTREE SCOLAIRE 2024**

Les Adjoints administratifs, infirmières, assistantes sociales et ATRF qui souhaitent participer aux opérations de mutation organisées par l'administration centrale pour quitter l'académie d'Orléans-Tours devront **impérativement** se préinscrire sur l'application AMIA à l'adresse <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>. Le nombre de vœux est limité à 6 académies.

**Le calendrier des opérations est le suivant :**

- préinscription sur le serveur AMIA : **du jeudi 4 janvier 2024 au jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 inclus.**
- saisie des vœux sur le serveur AMIA : **Suivant le calendrier de l'académie demandée**
- édition de la confirmation de demande de mutation : **Suivant le calendrier de l'académie demandée**
- date limite de retour des confirmations d'inscription par la voie hiérarchique : **Suivant le calendrier de l'académie demandée**

**Afin d'effectuer votre saisie sur le serveur AMIA, vous devez vous munir de votre NUMEN. Pour les personnels affectés en EPLE, si vous n'êtes plus en possession de celui-ci, il convient de vous adresser à votre Chef d'établissement qui sera en mesure de vous le communiquer. Pour les autres personnels, il convient de vous adresser à la DPAE. Il est rappelé que, pour des raisons de confidentialité, aucun NUMEN ne sera communiqué par téléphone. La demande doit être écrite, faite par l'agent, par mail via sa boîte académique personnelle.**

Pour toute question, la DPAE est à la disposition des agents aux adresses mails suivantes :  
[ce.dpae2-mobilite@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dpae2-mobilite@ac-orleans-tours.fr)  
[ce.dpae4-mobilite@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dpae4-mobilite@ac-orleans-tours.fr)

**Information à diffuser largement au sein des services et établissements d'exercice auprès des personnels concernés**